




T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°325- Le 12 juin 2014

PROJET D'ALLEGEMENT DES COTISATIONS RETRAITES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

(2^{ème} épisode)

Le 11 juin la ministre de la Fonction publique Marylise LEBRANCHU nous a (à nouveau) présenté son projet d'allègement dégressif des cotisations retraites pour les agents publics touchant entre 1 et 1 Smic et demi. Hormis des précisions chiffrées, la présentation a peu éclairé notre lanterne.

Rappelons que la mesure, qui devrait être inscrite dans la prochaine loi de finances pour la sécurité sociale rectificative s'appliquerait en janvier 2015. Elle se traduirait par une hausse du pouvoir d'achat de 558 euros annuels pour les agents au Smic et sera dégressive jusqu'à 50 euros pour les autres agents concernés. Au total quelques 2,2 millions d'agents devraient en bénéficier et c'est très bien (voir tableau joint).

Cette mesure bénéficierait à 100% des catégories C, mais uniquement à 70% des catégories B et 20 % des catégories A (seuil limite IM 468, soit 2168 E hors primes).

Par ailleurs pour la Ministre cette mesure ne substitue pas à l'évolution du point d'indice et à l'ouverture (en juin ?) des négociations sur les grilles, les carrières...

Cette proposition inspirée du pacte de responsabilité se heurte dans la Fonction publique à la logique des grilles de rémunération et des catégories A, B, C.

S'il fallait effectivement améliorer les petites rémunérations, 30 % des personnels de catégorie B et 80 % des catégories A n'accepteront pas d'être mis de côté.

Par ailleurs il y a chez les agents une inquiétude concernant le financement des régimes de retraite. Certes cette mesure de 450 millions d'euros serait financé par l'impôt, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas dans la logique du rééquilibrage de notre régime.

Notons qu'elle s'appliquera concomitamment à la poursuite de la hausse des cotisations programmée par les gouvernements précédents (+0,4% en 2015). Les agents concernés auront donc une hausse et une baisse simultanément !

UBU est de retour !

Ne valait-il pas mieux transformer cet argent en hausse uniforme du point d'indice ?

LA CFTC DEMANDE L'EXTENSION DE CETTE MESURE A TOUS LES AGENTS.

LA CFTC DEMANDE AUSSI L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR LE POINT D'INDICE ET LA REFORME DES GRILLES INDICIAIRES.

ELLE VEILLE AUSSI A LA PRESERVATION DE NOTRE REGIME DE RETRAITE